

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 16 mars 2021 à 20h00, par visioconférence. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne et Shawn Campbell, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire trésorier et l'adjointe au directeur général, responsable de l'urbanisme sont aussi présents.

21-03-01

Approbation de la tenue de la séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu que le conseil accepte la tenue de la séance de conseil du 16 mars 2021 à huis clos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-02

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-03

Approbation du procès-verbal de la séance de février 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2021 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

21-03-04 **Approbation des comptes payés et à payer de février 2021**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2021-03-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-05 **Course cycliste ZVP Opto-Réseau à Sainte-Justine-de-Newton**

ATTENDU QUE le Club cycliste ZVP-Opto Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, désire organiser pour une deuxième année, une course cycliste inter-provinciale sur le territoire de Ste-Justine-de-Newton le 19 juin 2021, course nommée « Grand Prix cycliste Ste-Justine-de-Newton / ZVP-Opto Réseau;

ATTENDU QUE l'épreuve est sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et, de ce fait, oblige l'organisation à un encadrement réglementaire stricte sous la supervision de commissaires délégués par la FQSC;

ATTENDU QUE les courses se dérouleront entre 8h45 et 17h dans le quadrilatère formé des routes suivantes avec départ et arrivée devant le centre communautaire: rue Principale, route 325N, 2ième rang et Montée Noire ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2021 est inscrite au Super Prestige de l'Association des vétérans cyclistes du Québec (ACVQ), assurant ainsi l'organisation d'une importante participation des coureurs des catégories Maîtres (35 ans et plus);

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires positifs des participants de l'édition 2019 à propos de la qualité du site, du parcours et de l'organisation;

ATTENDU QUE le club attend la présence de 350 à 400 participants âgés de 11 ans à 70 ans;

ATTENDU QUE les routes ne seront pas fermées à la circulation mais que, lors du passage des groupes cyclistes, les voitures pourront être ralenties ou immobilisées pour quelques secondes;

ATTENDU QUE le club déploiera des bénévoles sur le circuit pour assurer la sécurité des participants et contrôler la circulation aux intersections;

ATTENDU QUE les organisateurs ont besoin du centre communautaire pour offrir des facilités aux bénévoles et aux participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Justine-de-Newton autorise le Centre Multisports et son club cycliste ZVP-Opto Réseau à tenir son événement sur son territoire;

QUE le conseil accepte de louer le centre communautaire selon le tarif établi au règlement de tarification des services de l'année 2021;

Maire

Secrétaire-trésorier

QUE la municipalité pourra, dans la mesure de ses possibilités, prêter certains équipements de sécurité aux organisateurs (cônes orange, barricades, drapeaux, vestes de sécurité).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-06

Avis de motion et adoption du projet de règlement # 366-1 sur la tarification des services municipaux

La conseillère Maryse Lanthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption, un règlement 366-1 modifiant le règlement 366 relativement aux tarifs des services municipaux de l'année 2021. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a apporté des modifications règlementaires ayant une incidence sur la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, il y a lieu d'ajouter des éléments à la tarification des services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Maryse Lanthier avec dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 16 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ... et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement portant le numéro 366-1 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Tarifs municipaux 2021

L'annexe C est modifié par l'ajout des tarifs suivants :

Description	Coûts
Frais divers	
Remorquage de véhicule	Selon le coût du service
Permis et certificat d'autorisation	
Plan d'aménagement d'ensemble	1 500 \$

Maire _____ Secrétaire-trésorier
--

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directeur général

Avis de motion : 16 mars 2021
Adoption du projet de règlement : 16 mars 2021
Adoption du règlement :
Publication :
Entrée en vigueur :

21-03-07

Projet de loi C-21 – Contrôle des armes de poing

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral entend légiférer sur le contrôle des armes de poing et que par conséquent le projet de loi C-21 a été déposé le 16 février 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi transfère aux municipalités la responsabilité du contrôle des armes de poing, notamment par la possibilité de réglementer le transport et l'entreposage de ces armes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les positions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dénonçant le manque de ressources dans les municipalités pour assumer cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il serait incohérent d'avoir des normes différentes d'une municipalité à une autre en pareille matière;

CONSIDÉRANT toutefois qu'il est primordial de réglementer et de resserrer le contrôle des armes à feu pour lutter contre la criminalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement fédéral de réviser sa position compte tenu du manque de ressources dans les municipalités et surtout dans les petites municipalités, pour assurer le contrôle des armes de poing;

D'APPUYER la démarche de la FQM et de l'UMQ demandant au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités en matière de contrôle des armes à feu afin d'assurer une uniformité dans la réglementation;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la FQM ainsi qu'à l'UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-08

Signature d'un contrat de service pour le photocopieur

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'autoriser le directeur général à procéder à la signature d'un nouveau contrat de service de 60 mois avec Xerox Canada pour le photocopieur. Les frais semestriels fixes pour ce nouveau contrat s'élèvent à 1 182.55 \$, taxes en sus. À cela s'ajoute des frais unitaires respectifs de 0.007 \$ et 0.058 \$ pour les copies noir/blanc et couleur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Secrétaire-trésorier

21-03-09 **Appel d'offres public sur SEAO – réfection de routes 2021**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu, d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public sur SEAO une fois les plans et devis complétés et dès que matériellement possible, pour la réfection des chemins suivants : Rue Cannavina, Chemin Ste-Marie, 4^e Rang (est et ouest), et Chemin Bédard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-10 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération – réfection de routes 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Joel Kra agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Shawn Campbell, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-11 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien – réfection de la rue Cannavina**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Maire _____ Secrétaire-trésorier
--

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Joel Kra agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Éric Dufresne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-12 **Avis de motion – règlement d'emprunt #367 concernant des travaux de voirie en 2021**

Le conseiller Denis Pouliot donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, le règlement #367 décrétant un emprunt de 1 910 000 \$ pour des travaux de voirie en 2021. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

Avis de motion – règlement #368 relatif au stationnement (RMH 330)

La conseillère Maryse Lanthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement municipal harmonisé portant sur le stationnement (RMH 330). Un projet de règlement est déposé séance tenante.

21-03-13 **Adoption de la mise à jour des taux de l'annexe « A » de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1^{er} juin 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort, et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » fait partie intégrante de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » était due pour un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandé de l'entraide ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » avec la mise à jour des taux pour l'année 2021 a été présentée aux directeurs des services d'incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité ;

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publiés par Statistique Canada et ajustés dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu :

D'entériner et d'approuver la mise à jour des taux pour l'année 2021 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Déclaration d'intérêts

Le conseiller Danic Thauvette déclare son intérêt dans le point suivant et s'abstient par conséquent de participer aux discussions et au vote.

21-03-14 **Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2021**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'embaucher Mme Yan Méthot comme coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2021, et d'autoriser le directeur général à signer un contrat de travail avec celle-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-15 **Approbation des tarifs du camp de jour 2021**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers, d'approuver les tarifs suivants du camp de jour 2021.

Maryse Lanthier, Éric Dufresne, Denis Pouliot et Danic Thauvette : Pour
Shawn Campbell : Contre

Tarifs pour les résidents :

	Nombre d'enfants	Tarif	Choix d'inscription (veuillez indiquer le nombre d'enfants dans la case désirée)
Temps plein (40 jours)	1 ^{er} enfant	340 \$	
	2 ^e enfant	300 \$	
	3 ^e enfant et plus	280 \$	
Temps partiel (20 jours et moins)	1 ^{er} enfant	270 \$	
	2 ^e enfant	240 \$	
	3 ^e enfant et plus	220 \$	
	Jours supplémentaires*	15 \$/jour	Nombre de jours supp. :

* Jusqu'à l'occurrence du prix pour un enfant temps plein (340\$)

Tarifs pour les non-résidents :

	Nombre d'enfants	Tarif	Choix d'inscription (veuillez indiquer le nombre d'enfants dans la case désirée)
Temps plein (40 jours)	1 ^{er} enfant	680 \$	
	2 ^e enfant	600 \$	
	3 ^e enfant et plus	560 \$	
Temps partiel (20 jours et moins)	1 ^{er} enfant et plus	135\$/semaine	
	Jours supplémentaires**	30 \$/jour	Nombre de jours supp. :

** Jusqu'à l'occurrence du prix pour un enfant temps plein (680\$)

21-03-16 **7^e rang – travaux de génie civil**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres # 21-01-08 portant sur la relocalisation d'une partie du 7^e rang affecté par le glissement de terrain survenu en 2017;

Maire

Secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT les 9 soumissions reçues au terme de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est *Les Entreprises C. Sauvé inc.* au montant de 407 650.60 \$, taxes comprises, et que sa soumission a été jugée conforme au terme de l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est subventionné par le ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du Programme d'aide financière relatif aux inondations survenues en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu :

D'ADJUGER le contrat de relocalisation d'une partie du 7^e rang à Les Entreprises C. Sauvé inc. au montant de 407 650.60 \$, taxes comprises;

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que les détails des coûts compris dans la soumission retenue au ministère de la Sécurité Publique afin de déclencher le versement de la subvention;

DE FINANCER le solde restant par le fonds de voirie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-17 **7^e rang – mandat de coordination et surveillance des travaux**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'octroyer le mandat de coordination et de surveillance des travaux de relocalisation d'un tronçon du 7^e rang à la firme *Exp*, au montant de 24 800 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-18 **7^e rang – mandat à un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux du chantier**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu, d'accepter la soumission budgétaire de *Laboratoire GS* relatif au contrôle qualitatif des matériaux du chantier de relocalisation d'un tronçon du 7^e rang, au coût de 6 840 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-19 **7^e rang – mandat de surveillance géotechnique**

CONSIDÉRANT le glissement de terrain du 7^e rang survenu en 2017 suite à des inondations printanières dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est subventionné par le ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations de 2017;

CONSIDÉRANT QU'au terme des nombreuses études réalisées par la Municipalité, le Ministère a retenu exclusivement l'option de déplacement et de relocalisation du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité Publique exige à la Municipalité d'avoir une surveillance géotechnique tout au long des travaux civils, afin de s'assurer de prévenir toute instabilité de pente;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions effectuées par la Municipalité pour de la surveillance géotechnique;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme *SOLMATECH* qui a d'ailleurs travaillé sur un projet similaire dans la ville de St Lazare;

Maire

Secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'accepter la soumission de *SOLMATECH* selon les taux unitaires suivants, pour des activités de surveillance d'un ingénieur en géotechnique dans le cadre de la relocalisation d'un tronçon du 7^e rang.

Tableau I - Taux unitaires

Item/description	Unité	Taux ⁽²⁾
Ingénieur senior - Directeur (consultation et approbation)	heure	135,00 \$
Ingénieur superviseur (gestion, supervision, réunions techniques, révision et vérification de rapports)	heure	110,00 \$
Ingénieur géotechnicien ou géologue (surveillance, gestion, calcul, réunions techniques, rédaction de rapports, inspections visuelles) ⁽¹⁾	heure	100,00 \$
Adjointe administrative	heure	55,00 \$
Déplacement véhicule	km	0,55 \$

⁽¹⁾ Le temps de déplacement à partir du bureau de Repentigny sera également facturé.

⁽²⁾ Excluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-20

Regroupement UMQ pour l'achat de sel de déglçage 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021-2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Maire

Secrétaire-trésorier

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021-2022, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-21 **Rénovation de la cuisine du centre communautaire**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'octroyer le contrat de rénovation de la cuisine du centre communautaire à *Les Bros Construction* au montant de 15 328.53 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-22 **Armoires de la cuisine du centre communautaire**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu, d'octroyer le contrat de confection de nouvelles armoires pour la cuisine du centre communautaire, incluant la prise de mesure, la livraison et l'installation, à *Bois Multi-Décor* au montant de 44 080 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-03-23 **Réparation du véhicule de voirie F-250**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu, de faire réparer la rouille sur la carrosserie du véhicule de voirie F-250 chez l'entreprise *Ray's Body Shop* au montant de 4 850.73 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Réponses aux questions des citoyens

Mme Angeline Nault, demeurant dans le 6^e rang, demande au conseil d'installer une pancarte indiquant la circulation de chevaux sur le chemin. Le conseil acquiesce à sa demande.

21-03-24 **Levée de la séance**

À vingt-heures trente-six minutes (20h36), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire